

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>12-03-2021</i>	Dossier complet le : <i>12-03-2021</i>	N° d'enregistrement : <i>2021-0447</i>

### 1. Intitulé du projet

Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la « Maison du Bagnard », Diamant

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ONF Martinique

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

SCHRIVE Brigitte, Directrice Territoriale de l'ONF Martinique

RCS / SIRET

6	6	2	0	4	3	1	1	6	0	2	2	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPIC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.	Travaux d'aménagement situés en espace remarquable du littoral pour la sécurisation du stationnement actuel et pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel d'un monument historique : gestion de stationnement, création de cheminement dont accueil de personnes à mobilité réduite, installation de panneaux d'information

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux d'aménagement situés en espace remarquable du littoral pour la sécurisation du stationnement actuel et pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la Maison du Bagnard, inscrite aux monuments historiques. Actuellement le site d'accueil est situé en contrebas de la route départementale devant un arrêt de bus. La conformation du site ne permet pas sa visite par les PMR et seulement 3 places de stationnement de véhicule léger ou 1 bus. Le niveau de fréquentation élevé du site entraîne d'importants stationnements en bord de route départementale dans une zone de circulation rapide entraînant un risque pour les visiteurs. Actuellement, la voie permet une servitude forestière et d'accès au littoral.

Il s'agit d'aménager une voirie forestière actuellement empierrée en zone de stationnement en remplacement du stationnement actuel dangereux en bord de route départementale et d'inclure un emplacement de stationnement PMR, de créer un cheminement pour PMR pour leur permettre l'accès à la Maison du Bagnard, incluant une passerelle bois passant une ravine, de sécuriser une trace actuelle en sentier officiel, d'équiper les cheminements de panneaux interactifs, de renouveler les mobiliers bois en place vieillissant (tables bancs, bancs à dossier) en incluant une table banc PMR. Les servitudes seront maintenues.

## 4.2 Objectifs du projet

L'enjeu principal est de valoriser ce site patrimonial dans ses dimensions culturelle et naturelle en adaptant son aménagement à son niveau de fréquentation.

Pour cela, il s'agit de l'aménager de manière à :

- Sécuriser le stationnement
- Permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Créer un parcours interactif ludique
- Respecter et valoriser le patrimoine naturel et culturel du site

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Remplacement des mobiliers bois vieillissants et création de la passerelle : création des éléments de mobiliers en atelier et montage sur place avec transport des éléments depuis le bord de route manuellement.

Création du sentier PMR : débroussaillage du sous bois pour permettre le passage sur 2.1m de large, terrassement/nivellement pour mise à niveau du sentier en respectant les pentes maximum pour les sentiers PMR manuellement ou mini pelle, installation d'un géotextile, sous bassement par apport de matériaux en grave 0/100, installation de bordures en plastique recyclé pour maintenir la grave 0/20 compactée de surface avec un scellement mortier. Circulation des engins de chantier depuis la zone de stationnement aménagée.

Aménagement du sentier non PMR : débroussaillage du sous bois sur 1m de large sur les zones le nécessitant uniquement (dans la zone en contrebas de l'aire naturelle de stationnement), terrassement manuel sur les zones le nécessitant uniquement sur les zones en devers pour créer une assise de sentier, création de marches en terrain naturel et planche de soutien en bois sur les zones de fortes pentes (passage de la ravine).

Installation des panneaux interactifs : préparation des éléments des panneaux en atelier et montage sur site avec transport des éléments depuis le bord de route ou la zone de stationnement manuellement.

Lors du chantier travaux sur la partie aire naturelle de stationnement, les engins de chantier pourront être stationnés dans la future zone de stationnement masquée depuis la route, la Maison du Bagnard ou la mer ou selon une organisation de chantier à définir par l'entreprise.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement élaboré entraînera un déplacement du stationnement vers une zone en forêt masquant les véhicules depuis le site d'accueil monument historique, depuis la route et depuis les espaces maritimes intégrés au site classé.

Les véhicules se gareront sur le stationnement aménagé. Les véhicules s'inséreront via une voie d'insertion béton afin d'avoir un revêtement durable (longévif) sur la zone de virage, d'arrêt et de démarrage vers la route départementale. Ils se gareront sur des emplacements en béton pour les PMR afin d'assurer le roulement des fauteuils et limiter le dommage lié au stationnement sur cet emplacement, et sur de la grave sur les emplacements non PMR. Au niveau de l'insertion sur la RD, un caniveau suivi d'une conduite PVC enterrée canaliser les eaux de ruissellement vers la buse actuelle passant sous la RD et se jetant dans la ravine.

Le public cheminera sur les parcours créés ou aménagés et rejoindra la Maison du Bagnard. Le public PMR utilisera le parcours en haut de pente en grave stabilisé et la passerelle en bois au dessus de la ravine et allant jusque devant la Maison du Bagnard. Il pourra consulter et interagir avec un panneau d'information proposant une activité (dessin, photo, information sur le patrimoine) et une vue sur la Maison du Bagnard. Ce public rejoindra la Maison du Bagnard et pourra s'installer sur une table banc PMR pour profiter de la vue. Le public non PMR pourra au niveau de la Maison du Bagnard rejoindre le sentier allant vers le Cap 110 ou faire la boucle de cheminement en revenant vers le stationnement via un sentier aménagé sur terrain naturel en bas de pente et incluant d'autres stations/panneaux interactifs.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Depôt de permis d'aménager, demande d'autorisation de travaux en site classé. Actuellement, avis favorables de la CDPENAF, de la DAAC au titre de l'archéologie, de l'ABF.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un sentier PMR (ml)	80
Aménagement d'une aire naturelle de stationnement (m <sup>2</sup> )	300

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Maison du Bagnard, Le Diamant

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 6 2° 0 2' 5 0 " 87 Lat. 14° 2 7' 4 3 " 17

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Monument historique ancien

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZONE 0035LE MORNE LARCHERLA POINTE DU DIAMANT
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Diamant
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de Martinique
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Maison du Bagnard
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN  approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site des Mornes de la Pointe du Diamant

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de grave et enrochements Volume estimé grave = XX m3 Volume estimé enrochement = XX m3
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone jaune du PPRN 972 : Aléa séisme et mouvement de terrain moyen
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruits en phase travaux uniquement, site touristique actuel avec fréquentation, pas de modification de la fréquentation liée à l'aménagement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>pas d'éclairage du monument ou de la zone aménagée prévue dans le cadre de ce projet</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	projet de mise en valeur du patrimoine
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a été modifié afin de diminuer au maximum les parties cimentées. Le projet privilégie des matériaux drainant et naturels dès que cela est possible. Initialement intégralement en béton, le projet d'aire naturelle de stationnement corrigée a maintenu uniquement en béton :

- l'insertion sur la route départementale est pour limiter le ravinement lié aux opérations de virage, arrêt et démarrage accélération des véhicules, afin de diminuer les rechargements en grave lors de l'exploitation les années futures ;

- la place de stationnement PMR pour permettre une utilisation de l'aménagement pour ce public

Le cheminement PMR en béton a également été modifié pour être en grave compactée.

Une étude botanique réalisée par le Conservatoire Botanique National de Martinique a permis d'identifier les pieds d'espèces patrimoniales à mettre en valeur et à protéger dans l'aménagement. Les tracés du sentier et de la zone de stationnement tiennent compte de la localisation des espèces patrimoniales et les évitent afin de les conserver. Ces espèces seront signalées lors de la phase travaux et les entreprises sensibilisées afin d'éviter tout dommage sur ces plants.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale : le projet a pour objectif de sécuriser et masquer le stationnement aux abords d'un monument historique et sur un site d'accueil du public en site classé. Un des objectifs de ce projet est donc en soi d'améliorer la situation environnementale du site d'un point de vue paysager notamment. Le projet actuel a été conçu en concertation et après échanges avec le SPEB de la DEAL afin de limiter au maximum les impacts négatifs du projet sur l'environnement, notamment en réduisant l'utilisation de matériaux béton par rapport à une version initiale. Le projet dans sa version initiale incluant davantage de matériaux béton a déjà reçu des avis favorables de l'ABF, de la CDPENAF et de la DAC. La forêt domaniale du littoral qui accueillera l'aménagement ne présente pas d'enjeu floristique particulier sur les zones qui seront aménagées et permettra de mettre en valeur par le sentier et les panneaux les éléments de patrimoine naturel.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic floristique du site

## 9. Engagement et signature

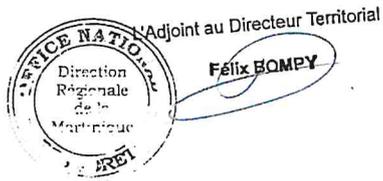
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



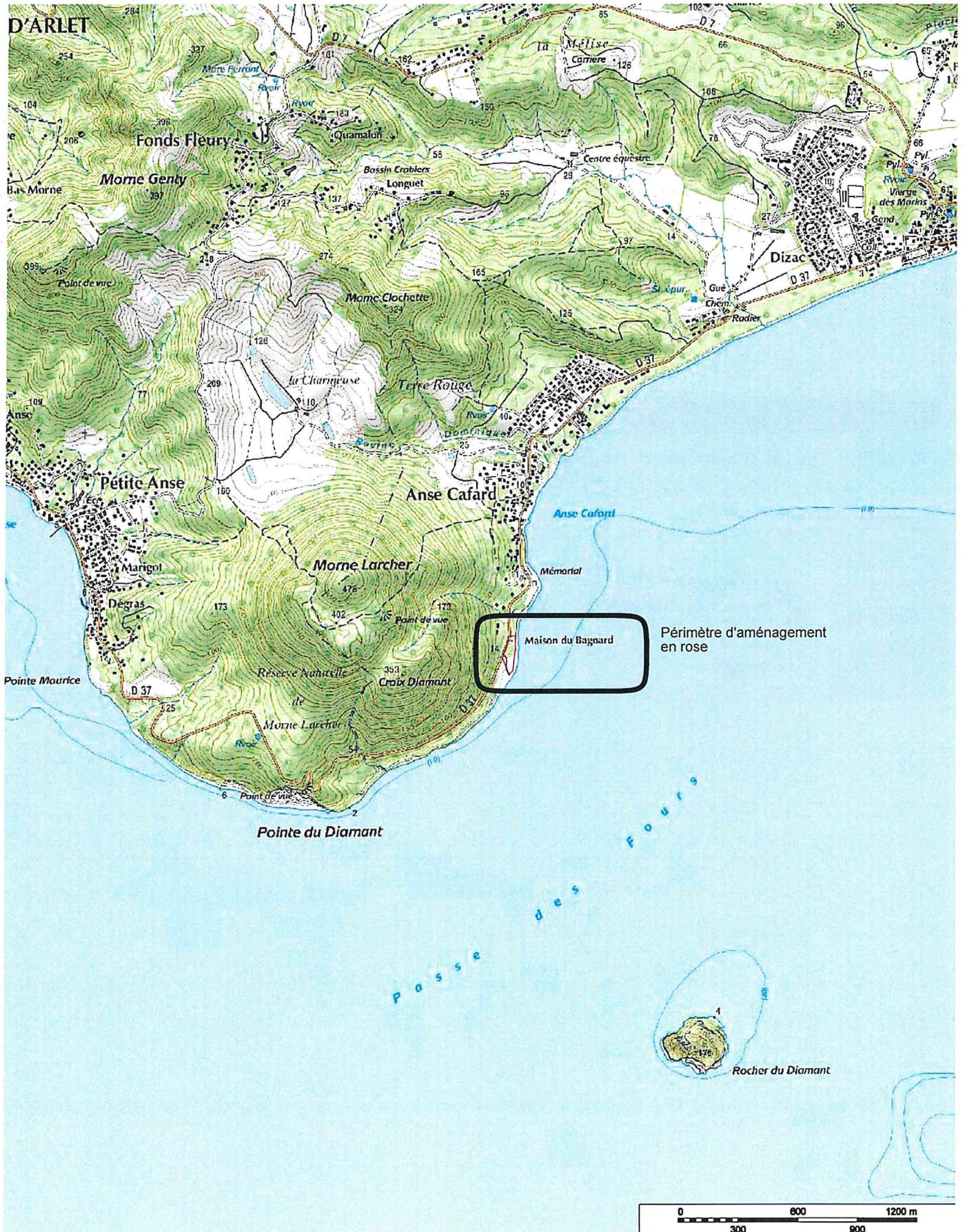
Fait à Fort de France

le, 08/02/2021

Signature



# Plan de situation - Zone d'aménagement Maison du Bagnard



**AVANT PROJET**

**Maitre d'ouvrage**

OFFICE NATIONALE DES FORETS MARTINIQUE  
78, route de Mouette – BP 578  
97207 – FORT-DE-FRANCE Cedex  
Tél : 0596 60 70 70 – Fax : 0596 63 56 67  
Mél : dr.martinique@onf.fr

# Création d'une aire d'accueil et touristique sur le site de la « Maison du Bagnard »



**Maitre d'œuvre :**

Atelier d'Architecture du Paysage  
EURL au Capital de 8000€ - APE 7111Z  
Siret : 494 629 041 00018 RCS : G 9721  
Chemin Bertrand – Duchesne 1  
97232 LAMENTIN  
Tél. : 0596 42 38 73 – GSM : 0696 910 911  
Email : 2ap.gaillard@orange.fr



Indice B  
Le 6 Janvier 2021

## Table des matières

1- Préambule .....	3
2- Description générale de l'état actuel .....	3
2.1- Le programme .....	4
3- Inventaire photographique .....	5
4- Descriptif Avant-Projet .....	9
4.1- Aménagement d'un stationnement Pour les piétons il n'y a pas de cheminement existant. Pour les PMR il n'existe pas de stationnement et ni de cheminement PMR sur le nouveau parking.....	9
4.2- Aménagement d'un parking de 8 places pour les véhicules visiteurs pour un accès plus au sud de la parcelle. ....	10
4.3- Liaison du parking à la maison du Bagnard par un sentier pédestre PMR y compris franchissement d'une ravine par une passerelle. ....	11
4.4- Proposition de mise en place d'une nouvelle signalétique.....	11
5- Insertion paysagère du projet de stationnements.....	12
5.1- Insertion du projet dans le paysage proche et lointain. ....	13

## 1- Préambule

Le présent rapport Avant-Projet, dressé par l'Atelier d'Architecture du Paysage « 2AP » spécialisé en aménagement paysager à la demande de l'ONF Martinique suite à une première phase diagnostic réalisée par le maître d'ouvrage représenté par Laure GEORGEON « Chargée d'affaire » concerne la **création d'une aire d'accueil d'une zone touristique sur le site de la maison du Bagnard** sur la commune du Diamant.

2AP a été formé à l'accessibilité des espaces extérieurs. 2AP est labélisé HANDIBAT

L'espace public, la voirie et les installations ouvertes au public non bâties sont accessibles quand ils offrent la possibilité d'y circuler, d'y stationner, d'utiliser les services et de pratiquer les activités mises à disposition.



## 2- Description générale de l'état actuel

Située sur la commune du Diamant en limite de la RD37 à la sortie du quartier Anse Cafard en direction d'Anse d'Arlet, la parcelle cadastrée section O n°86 à aménager a pour objet la mise en valeur du site dit « Maison du Bagnard »



**Maitre d'ouvrage** : ONF Martinique

**Maitre d'œuvre** : Atelier d'Architecture du Paysage

Décrite dans toutes les revues touristiques de la Martinique, la « Maison du Bagnard » est présentée comme l'un des fleurons de la Ville du Diamant.

Depuis la restauration de la maison du Bagnard en 2018, l'accroissement de la fréquentation touristique est exponentiel.

**Plusieurs problèmes d'accès se posent.**

Pour les piétons il n'y a pas de cheminement existant.

Pour les PMR il n'existe pas de stationnement et ni de cheminement.

Et l'accès n'est possible que par la RD37 grâce à un arrêt de bus à proximité. Cet arrêt est le seul stationnement possible actuel.



*Photo de l'arrêt de bus utilisé par les touristes.*

Nous constatons qu'une voiture n'a pas hésité à se garer à cheval sur le trottoir pour assurer une meilleure sécurité et une autre voiture qui n'a pas voulu se garer sur l'arrêt de bus a choisi de stationner sur l'accotement.

## 2.1- Le programme

Les derniers entretiens entre ONF, la Mairie et la DEAL ont permis une concertation et de définir le cahier des charges d'étude d'aménagement suivant :

- Aménagement d'un parking avec stationnement PMR au sud de la parcelle.
- Aménagement d'un sentier d'accès PMR en contre bas de la Maison du Bagnard
- Liaison du parking à la maison du Bagnard par un sentier pédestre en terrain naturel
- Mise en valeur de la végétation existante avec certaines vues intéressantes vers le rocher du diamant.
- Mise en place de mobiliers et d'une nouvelle signalétique

### 3- Inventaire photographique



Photo N°1 :

La « Maison du Bagnard » implantée sur une prairie face à une vue dégagée sur la mer.



Photo N°2 :

Zone de prairie autour de la Maison du Bagnard

- Roches intéressantes à mettre en valeur
- Quelques tables de pique-nique à rénover
- Vue dégagée sur le célèbre rocher du Diamant



Photo N°3 :

- Arrêt de bus existant le long de la RD37 à proximité de la Maison du Bagnard



Photo N°4 :

2 panneaux d'information côte à côte

- Le premier est un point d'information de la commune du Diamant
- Le second est un panneau d'information relatif à la Maison du Bagnard.

Il est important de repenser à l'information à porter aux publics sur ce site.

	<p><u>Photo N°5 :</u> La maison du Bagnard vue depuis le bord de mer</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Roches intéressantes à mettre en valeur</li><li>- Quelques tables de pique-nique à rénover</li><li>- Vue dégagée sur le célèbre rocher du Diamant</li></ul>
	<p><u>Photo N°6 :</u> Ouvrage hydraulique en bordure de route RD37</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cet ouvrage hydraulique de rejet en aval de la route côté mer est fortement dégradé par le temps. Son état ne va pas s'améliorer. Un affouillement sous l'accotement risque de provoquer à court terme un affaissement de la chaussée. Une reprise de cet ouvrage est à prévoir.</li></ul>
	<p><u>Photo N°7 :</u> Arrivée sur le site de la Maison du Bagnard par la RD37 depuis Petit Anse</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 100 mètres avant le site, il existe un accès au littoral par un chemin empierré.</li><li>- Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire d'accueil, nous projetons de viabiliser cet accès afin de créer un parking de 10 places y compris un stationnement PMR.</li></ul>
	<p><u>Photo N°8 :</u> Chemin empierré existant</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Recalibrage à prévoir pour la viabilisation d'un parking.</li></ul>

	<p><u>Photo N°9 :</u> Départ du sentier vers la Maison du Bagnard depuis le parking à créer</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Végétation intéressante à préserver</li><li>- Projet de Randocroquis en étude</li></ul>
	<p><u>Photo N°10 :</u> Roche existante en bout du nouveau parking</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Roche volcanique typique du site</li></ul>
	<p><u>Photo N°11 :</u> Vue sur le rocher du Diamant visible en descendant vers la mer.</p>
	<p><u>Photo N°12 :</u> Le long du sentier nous passons auprès de 2 Figueiers maudits</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en valeur à prévoir</li><li>- Projet de Randocroquis en étude</li></ul>

	<p><u>Photo N°13 :</u> Franchissement d'une ravine</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prévoir l'aménagement d'une passerelle en bois (fabrication ONF)</li></ul>
	<p><u>Photo N°14 :</u> Sous-bois dégagé</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prévoir un nettoyage (détritus en tout genre)</li></ul>
	<p><u>Photo N°15 :</u> Sous-bois dégagé</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Prévoir un nettoyage (détritus en tout genre)</li></ul>
	<p><u>Photo N°16 :</u> Vue du sentier vers le parking à créer</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Végétation intéressante à préserver</li><li>- Projet de Randocroquis en étude</li></ul>



#### 4.2- Aménagement d'un parking de 8 places pour les véhicules visiteurs pour un accès plus au sud de la parcelle.

La réussite de la rénovation et mise en valeur du site tient en partie à l'augmentation de la capacité d'accueil.

A 50 mètres en direction de Petite Anse il existe un chemin empierré qui dessert un accès au littoral. Dans le cadre de cette étude, nous proposons de moderniser cet accès afin de permettre l'aménagement d'un parking de 10 véhicules VL. Parking interdit d'accès aux bus et aux camions.

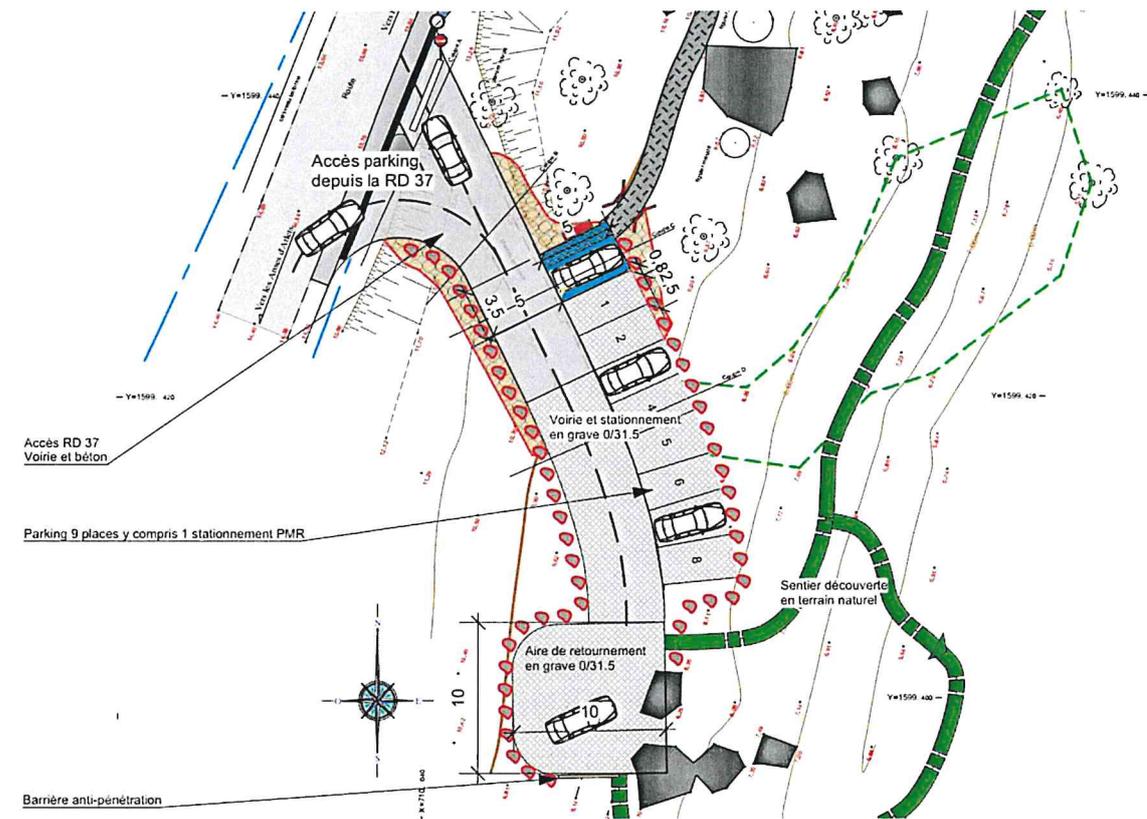
La voirie d'accès sera bétonnée et les places de parking seront réalisées en grave 0/31.5 avec une aire de retournement en bout de parking.

La place de stationnement PMR sera entièrement bétonnée.

Le parking sera équipé de protection anti-franchissement en limite de voirie et des stationnements (roches, plot et barrières)

Une signalétique adaptée sera mise en place à l'entrée et la sortie du parking

Un panneau d'information avec plan de situation sera mis en place au départ du sentier menant vers la Maison du Bagnard.



Plan de masse du stationnement visiteur

### 4.3- Liaison du parking à la maison du Bagnard par un sentier pédestre PMR y compris franchissement d'une ravine par une passerelle.

Le parking et le site de la Maison du Bagnard sera relié par 2 sentiers :

- un sentier PMR de 92 ml avec le franchissement d'une ravine qui impose la réalisation d'une passerelle.
- Et un sentier pédestre en terrain naturel avec un détour proche du littoral pour une découverte de faune et de la flore du site.

Le sentier PMR sera de 1,5m de largeur et constitué de grave 0/20 compacté.  
 La grave 0/20 sera contenue par des bordures en caoutchouc recyclé.

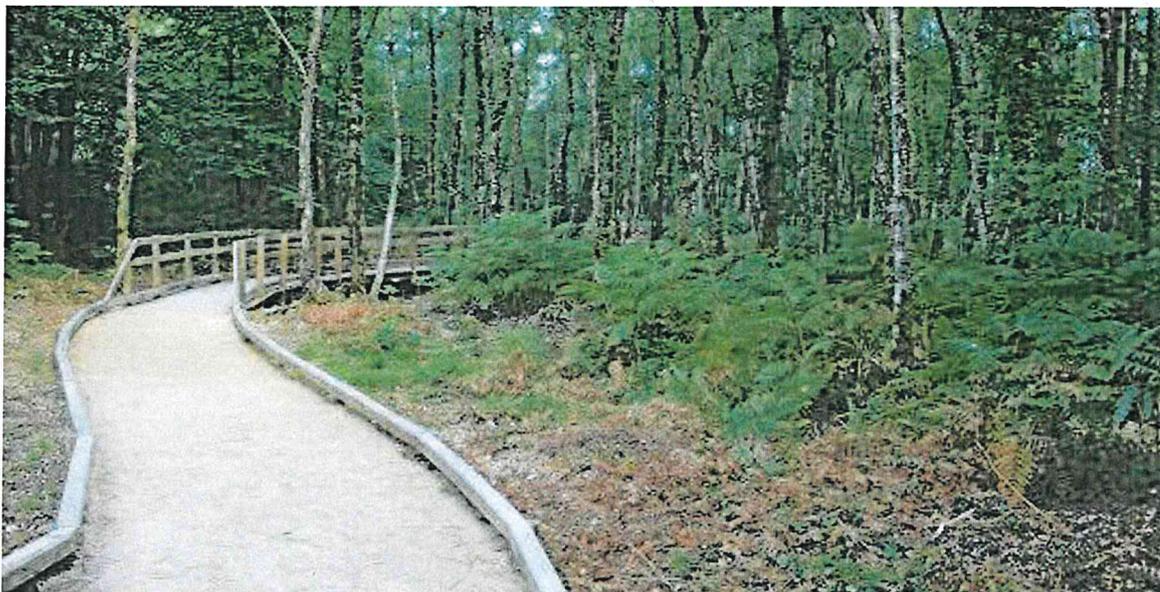


Image type de sentier pédestre PMR

Les sentiers bénéficient aussi de quelques recoins remarquables, comme :

- Certaines vues vers la mer des caraïbes et le Rocher du Diamant
- Certains arbres intéressants, notamment 2 Figuiers maudits
- Et quelques grosses roches volcanique caractéristiques de cette zone géographique

### 4.4- Proposition de mise en place d'une nouvelle signalétique

Une signalétique de type ONF sera mise en place avec le respect d'une homogénéité :

- Panneau d'accueil
- Balisage

#### FLÈCHE SANS PICTO

Réf. R-SI-100-XX  
**Rondin**  
 H : 200  
 Poteau : Ø 12  
 Flèche : H20 x L100  
 Essence : PN-CA-ME

Réf. D-SI-100-XX  
**Duc**  
 H : 200  
 Poteau : 13,2 x 14,5  
 Flèche : H20 x L100  
 Essence : toutes

Réf. E-SI-100-XX  
**Équarré**  
 H : 200  
 Poteau : 12 x 12  
 Flèche : H20 x L100  
 Essence : toutes

#### FLÈCHE AVEC PICTO

Réf. R-SI-110-XX  
**Rondin**  
 H : 200  
 Poteau : Ø 12  
 Flèche : H20 x L110  
 Essence : PN-CA-ME

Réf. D-SI-110-XX  
**Duc**  
 H : 200  
 Poteau : 13,2 x 14,5  
 Flèche : H20 x L110  
 Essence : toutes

Réf. E-SI-110-XX  
**Équarré**  
 H : 200  
 Poteau : 12 x 12  
 Flèche : H20 x L110  
 Essence : toutes



Exemple de balisage avec signalétique de type ONF

Création d'une aire d'accueil et touristique sur le site de la maison du Bagnard – Avant-Projet

## 5- Insertion paysagère du projet de stationnements

La réalisation de stationnements sur le projet d'aménagement d'une aire d'accueil et touristique de la maison du Bagnard se fait par un accès sur la RD37 sur un chemin existant avec une zone en clairière. Ci-dessous la vue aérienne du projet avec la superposition sur la vue aérienne existante.



*Vue aérienne du projet avec la superposition sur la vue aérienne existante avec repérage des vues*

### 5.1- Insertion du projet dans le paysage proche et lointain.

Vue N°1



Le projet sur la vue N°1



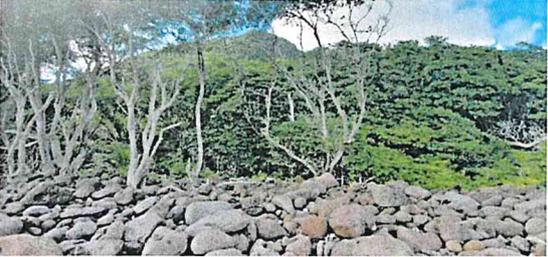
Vue N°2



Le projet inséré dans le paysage



Vue N°3



Le projet inséré dans le paysage



Vue N°4



Le projet inséré dans le paysage



Vue N°5



Le projet inséré dans le paysage



Vue N°6



Le projet inséré dans le paysage 1



Les insertions paysagères dans le paysage proche et lointain mettent en avant la bonne intégration du projet.

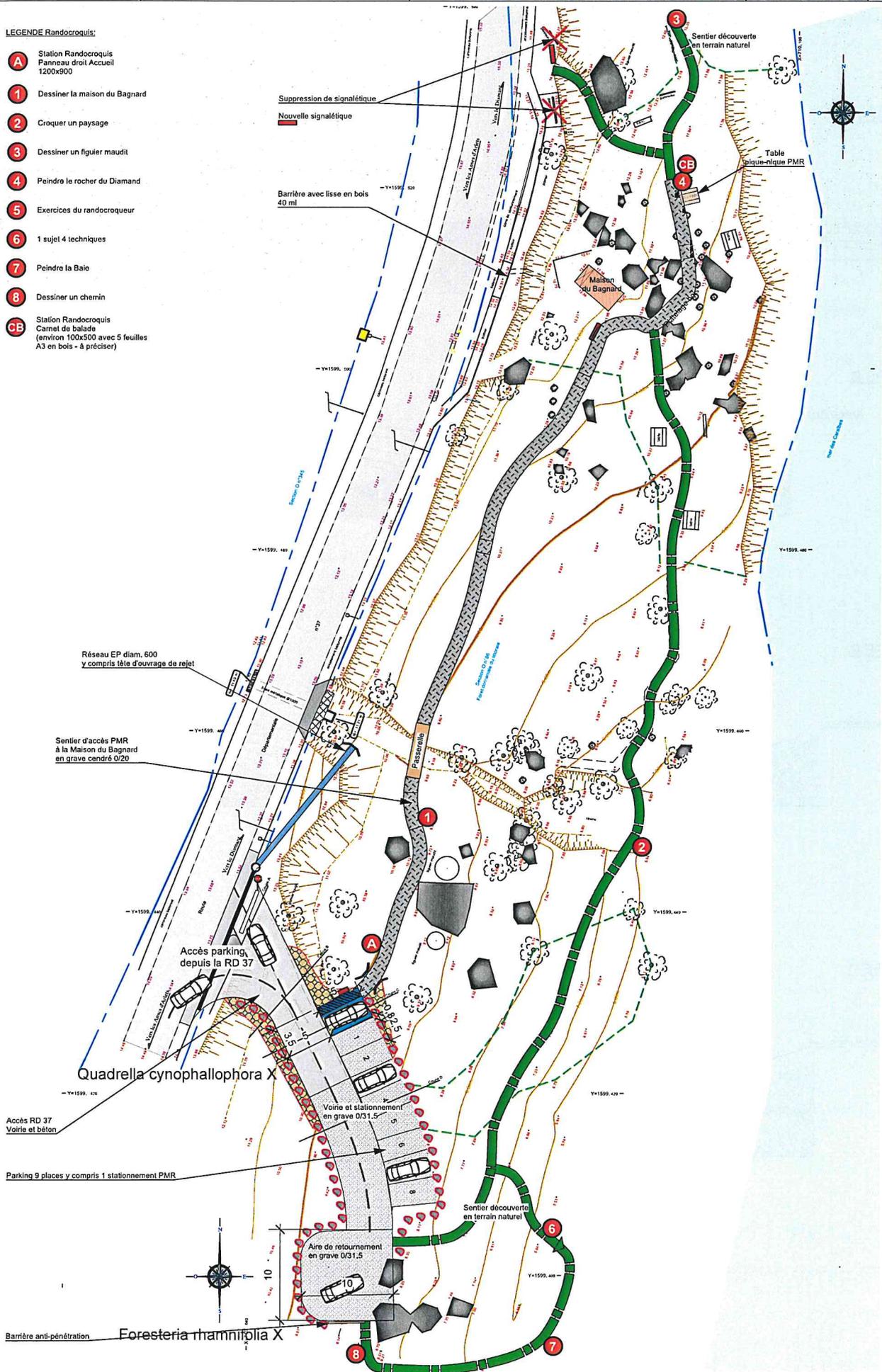
Le projet est visible seulement lorsque que l'on se trouve sur son implantation.

Toutes les vues de proche et de loin mettent en avant la végétation environnante qui encercle l'aménagement projeté.

### **FIN DE RAPPORT AVANT-PROJET PAYSAGER**

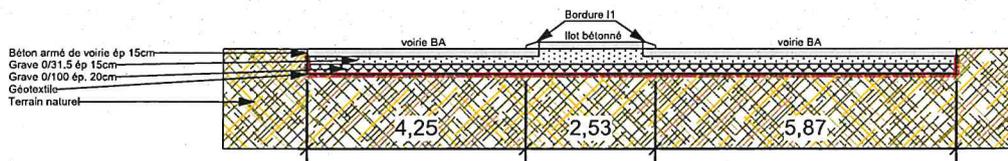
**LEGENDE Randocroquis:**

- A** Station Randocroquis  
Panneau droit Accueil  
1200x900
- 1** Dessiner la maison du Bagnard
- 2** Croquer un paysage
- 3** Dessiner un figuier maudit
- 4** Peindre le rocher du Diamand
- 5** Exercices du randocroqueur
- 6** 1 sujet 4 techniques
- 7** Peindre la Baie
- 8** Dessiner un chemin
- CB** Station Randocroquis  
Carnet de balade  
(environ 100x500 avec 5 feuilles  
A3 en bois - à préciser)

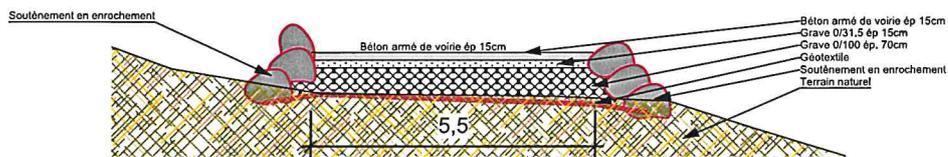


Barrière anti-pénétration *Foresteria thamnifolia X*

**COUPE A**



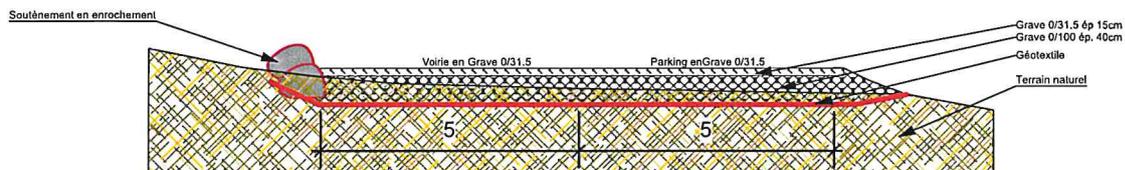
**COUPE B**



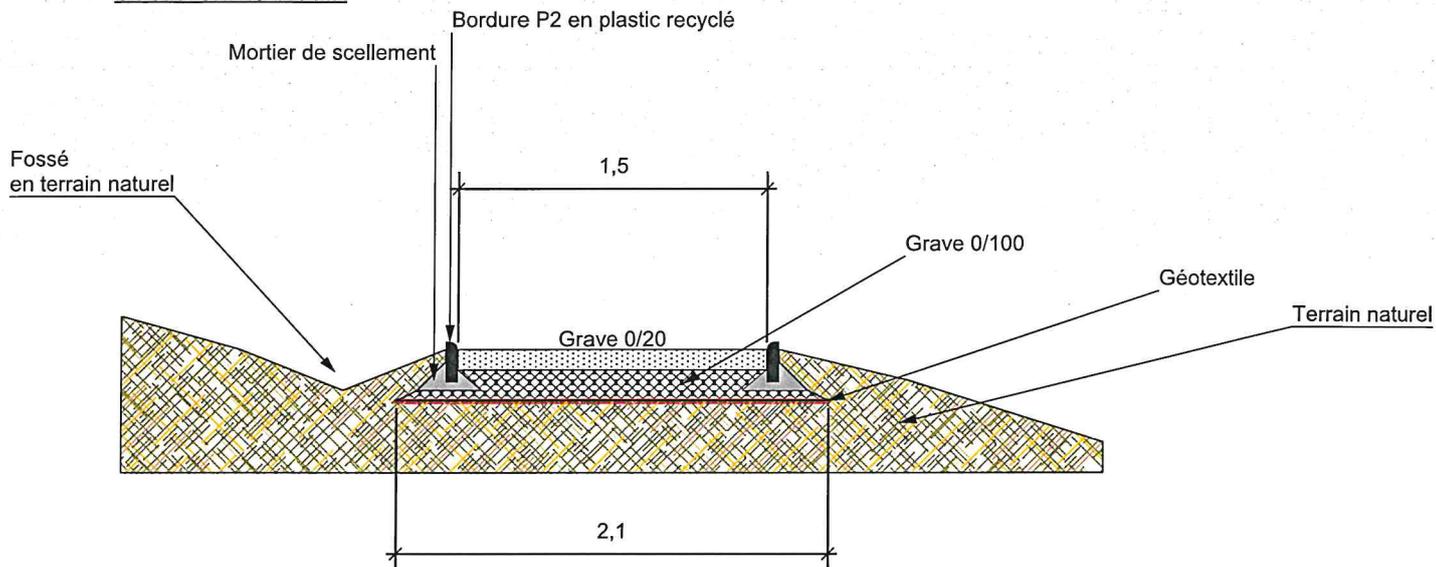
**COUPE C**



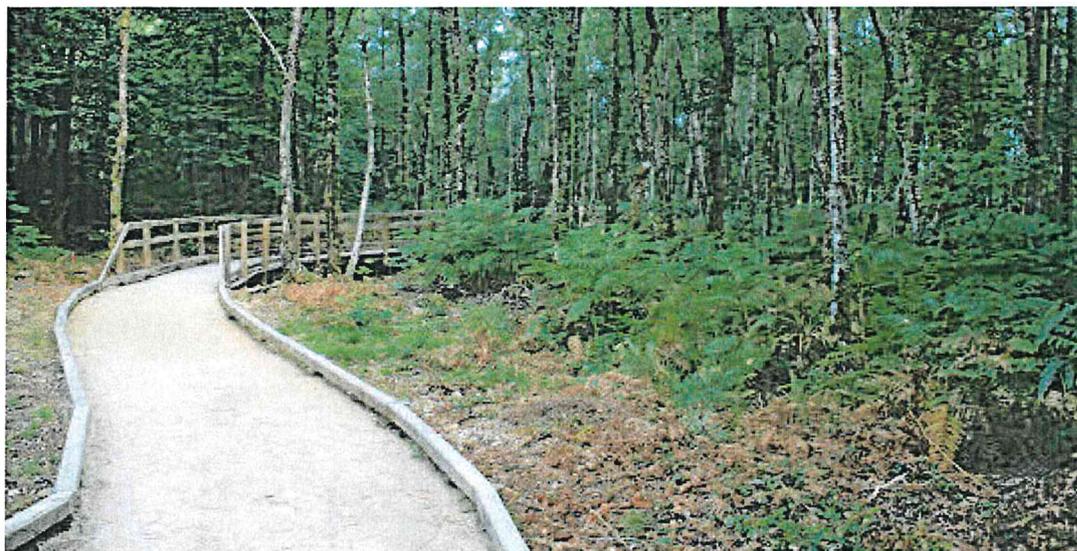
**COUPE D**

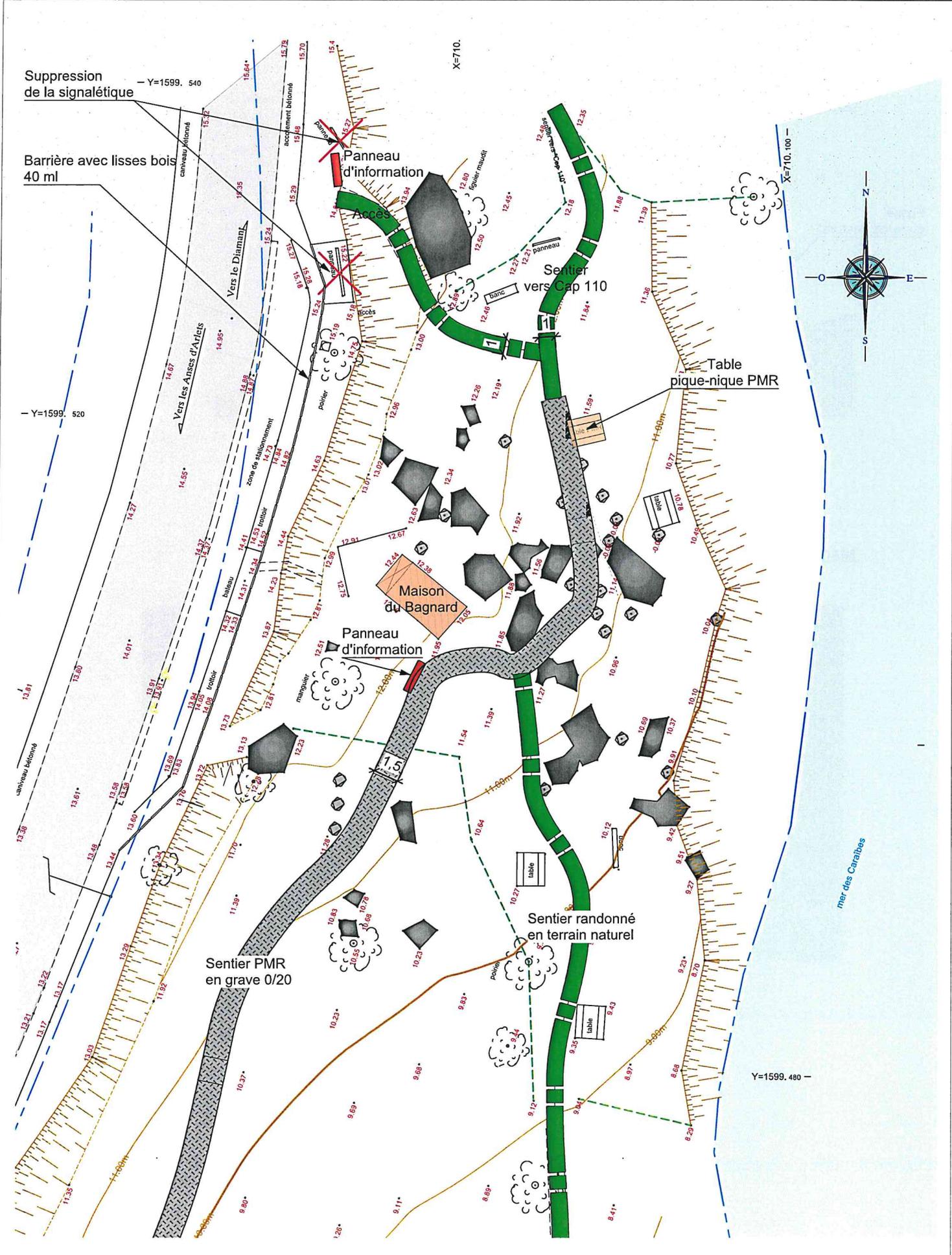


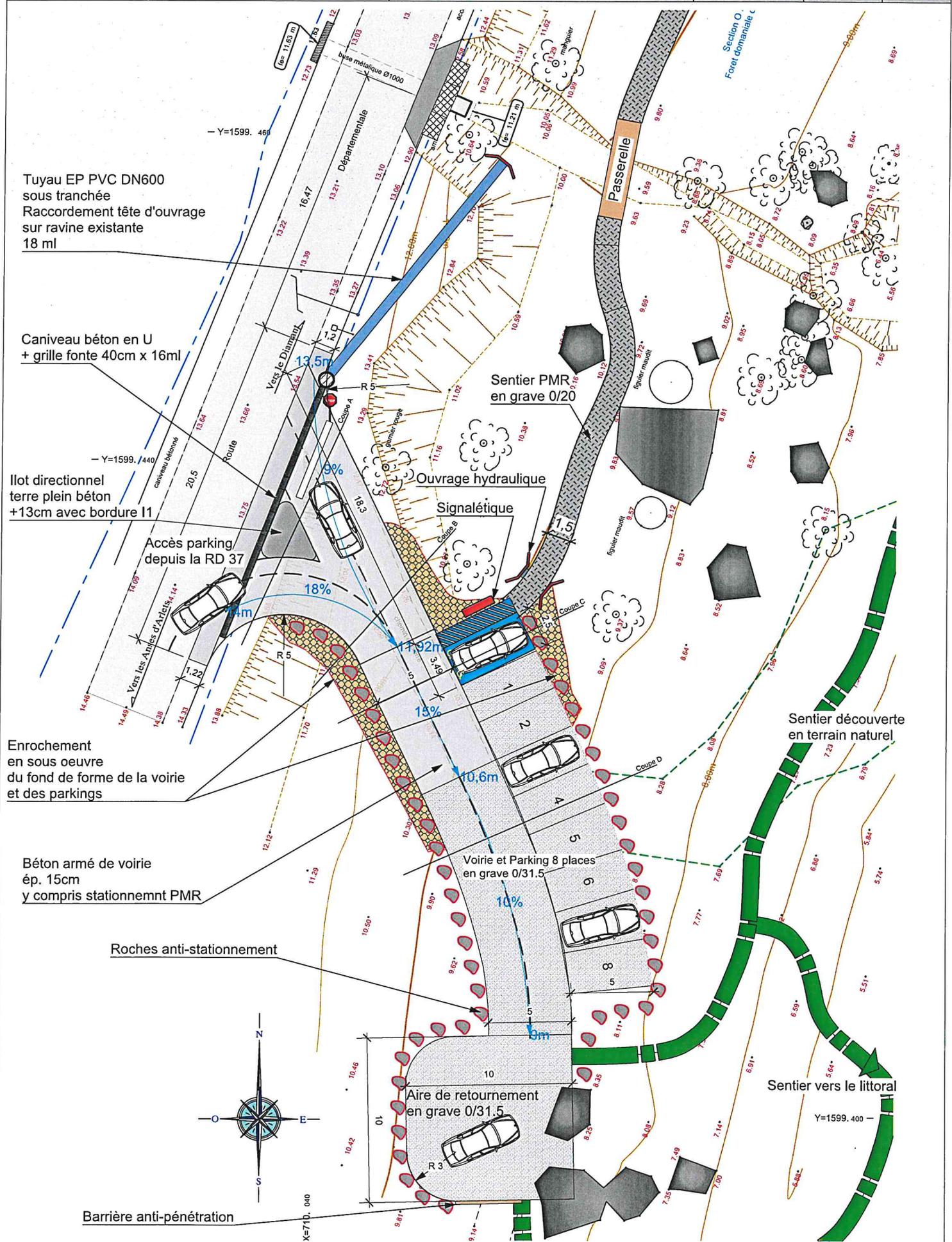
**COUPE SENTIER PMR**



**IMAGE TYPE DE SENTIER PMR EN GRAVE 0/20**







Tuyau EP PVC DN600  
 sous tranchée  
 Raccordement tête d'ouvrage  
 sur ravine existante  
 18 ml

Caniveau béton en U  
 + grille fonte 40cm x 16ml

Voie directionnel  
 terre plein béton  
 +13cm avec bordure I1

Accès parking  
 depuis la RD 37

Enrochement  
 en sous oeuvre  
 du fond de forme de la voirie  
 et des parkings

Béton armé de voirie  
 ép. 15cm  
 y compris stationnement PMR

Roches anti-stationnement

Voie et Parking 8 places  
 en grave 0/31.5

Aire de retournement  
 en grave 0/31.5

Sentier PMR  
 en grave 0/20

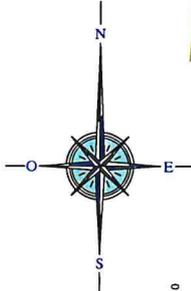
Ouvrage hydraulique

Signalétique

Passerelle

Sentier découverte  
 en terrain naturel

Sentier vers le littoral



Barrière anti-pénétration

